



MUNICIPALITÉ SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE

620, AVENUE DE L'ÉGLISE

FABRE (QUÉBEC) JOZ 1Z0

TÉL. : (819) 634-4441 - FAX : (819) 634-2022

COURRIEL : dg@sedfabre.ca

Rapport du directeur général – Formations obligatoires des membres du conseil

Article 15 – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)

Je, soussignée, Aline Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre, dépose par la présente le rapport exigé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

Les formations obligatoires prévues à l'article 15 ont pour objet d'assurer que chaque membre du conseil maîtrise les principes, devoirs et obligations en matière d'éthique et de déontologie municipale, de favoriser une conduite exemplaire dans l'exercice de leurs fonctions et de renforcer la confiance du public envers les institutions municipales. Ces formations doivent être suivies dans les délais prescrits par la loi et être dispensées par un **organisme qualifié**, notamment la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ou tout autre organisme reconnu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Conformément aux exigences légales, chaque membre du conseil doit suivre les formations prescrites :

- dans les six (6) mois suivant le début d'un premier mandat;
- dans les neuf (9) mois suivant le début de tout mandat subséquent.

Après vérification des attestations reçues, je confirme ce qui suit :

1. Les membres du conseil ayant complété les formations requises dans les délais prescrits sont dûment inscrits au registre interne prévu à cet effet.
2. Pour tout membre dont la formation demeure en cours ou dont l'attestation n'a pas encore été reçue, un suivi administratif est en cours et sera mis à jour dès réception des documents requis.
3. Le présent rapport reflète l'état de conformité des élus municipaux à la date de son dépôt.

Le présent rapport est versé au registre municipal et rendu public, notamment par sa publication sur le site web de la municipalité, afin d'en assurer l'accessibilité aux citoyens.

Fait à Saint-Édouard-de-Fabre, le 1 juin 2026.

Aline Desjardins, Directrice générale et greffière-trésorière.



MUNICIPALITÉ SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE

620, AVENUE DE L'ÉGLISE
 FABRE (QUÉBEC) JOZ 1Z0
 TÉL. : (819) 634-4441 - FAX : (819) 634-2022
 COURRIEL : dg@sedfabre.ca

Siège	Nom de l'élu-e	Date de début du mandat	Titre de la formation	Date de la formation	Attestation reçue
Maire	Jonathan Goupil	20 octobre 2025	Éthique et déontologie en matière municipale	24 février 2026	✓
Conseiller siège #1	Michaël Desrochers	20 octobre 2025	Éthique et déontologie en matière municipale	24 février 2026	✓
Conseiller siège #2	Daniel Clouâtre	20 octobre 2025	Éthique et déontologie en matière municipale	2 avril 2026	✓
Conseiller siège #3	Isabelle Valiquette	3 novembre 2025	Éthique et déontologie en matière municipale	24 février 2026	✓
Conseillère siège #4	Jenny Pellerin	3 novembre 2025	Éthique et déontologie en matière municipale	24 février 2026	✓
Conseiller siège #5	François Clouâtre	20 octobre 2025	Éthique et déontologie en matière municipale	24 février 2026	✓
Conseillère siège #6	Caroline Aubin	3 novembre 2025	Éthique et déontologie en matière municipale	24 février 2026	✓



MUNICIPALITÉ SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE

620, AVENUE DE L'ÉGLISE
FABRE (QUÉBEC) JOZ 1Z0
TÉL. : (819) 634-4441 - FAX : (819) 634-2022
COURRIEL : dg@sedfabre.ca

Siège	Nom de l'élu-e	Date de début du mandat	Titre de la formation	Date de la formation	Attestation reçue
Maire	Jonathan Goupil	20 octobre 2025	Comprendre le fonctionnement municipal	24 février 2026	✓
Conseiller siège #1	Michaël Desrochers	20 octobre 2025	Comprendre le fonctionnement municipal	24 février 2026	✓
Conseiller siège #2	Daniel Clouâtre	20 octobre 2025	Comprendre le fonctionnement municipal	13 avril 2026	✓
Conseiller siège #3	Isabelle Valiquette	3 novembre 2025	Comprendre le fonctionnement municipal	24 février 2026	✓
Conseillère siège #4	Jenny Pellerin	3 novembre 2025	Comprendre le fonctionnement municipal	21 février 2026	✓
Conseiller siège #5	François Clouâtre	20 octobre 2025	Comprendre le fonctionnement municipal	22 mai 2026	✓
Conseillère siège #6	Caroline Aubin	3 novembre 2025	Comprendre le fonctionnement municipal	28 mai 2026	✓

La mise à jour de ce rapport a été déposée à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre tenue le 1^{er} du mois de juin 2026.

Mme Aline Desjardins, directrice générale et greffière-trésorière.